

Monsieur le Maire de Geneuille

à

Tous les Membres du Conseil Municipal

Geneuille, le 17 Février 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Membre du Conseil Municipal est prié(e) d'assister à une séance de ce Conseil qui aura lieu à la **Mairie de GENEUILLE salle du conseil**

MERCREDI 25 FEVRIER 2026 À 19h45

ORDRE DU JOUR :

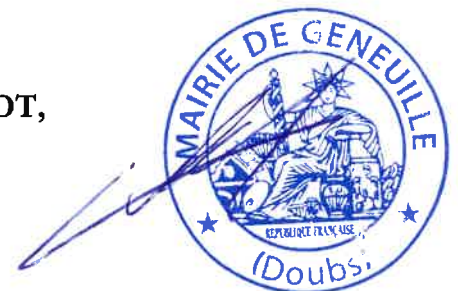
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025.
- Affectation des résultats Budget 2025.
- Rétrocession parcelle AD 663.

- Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Le Maire

Patrick OUDOT,



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2026

Le mercredi vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick OUDOT, Maire de Geneuille.

PRESENTS :

Mmes BESSIA Sandrine - BEZ Florence - BOUTARD Sandrine - CHARLES Corinne - LOMONT Pascale - VERDANT Pierrette- Mme PANIZ Michèle - QUINART Mélanie
Messieurs BOURDENET Bernard - LIENARD Philippe- MOYSE Etienne-Marie - M. ORUS-CATALAN Christophe - OUDOT Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : CUENOT Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ORUS-CATALAN Christophe

Monsieur le Maire, après relecture de l'ordre du jour, demande à l'assemblée de bien vouloir retirer les points 1 et 2 concernant le vote du Compte Financier Unique (CFU) ainsi que l'affectation des résultats de l'année 2025, du fait d'un problème national informatique suite à une panne sur le serveur Hélios paralysant les flux comptables des collectivités.

I. RÉTROCESSION PARCELLE AD 663

Monsieur OUDOT Patrick fait part à l'assemblée de la proposition de Monsieur HUGUENET Denis et Marie-Christine de vendre à la mairie la parcelle référencée AD 663 pour une surface de 7m², située Rue Haute 25870 GENEUILLE.

Monsieur OUDOT Patrick propose l'achat de la Parcelle AD 663 prix de 1 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Oudot,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour,

-Accepte l'acquisition de la parcelle AD 663 pour une surface de 7 m², située Rue Haute 25870 GENEUILLE pour une somme de 1 € TTC.

-Déclare que la parcelle AD663 sera affectée au domaine public de la Rue Haute.

-Autorise le notaire et le géomètre à faire les formalités auprès du cadastre pour supprimer la parcelle AD663.

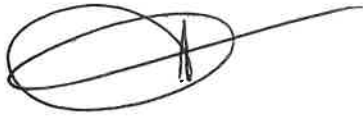
-Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.

-Autorise le Maire ou Madame BOUTARD Sandrine à signer l'acte notarié et tous les documents correspondants.

la séance est levée à 20h30

2020/10/20


BESSIA Sandrine



BEZ Florence



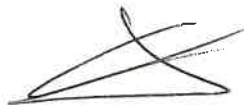
BOUTARD Sandrine



BOURDENET Bernard



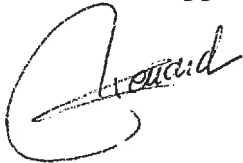
CHARLES Corinne



CUENOT Christophe



LIENARD Philippe



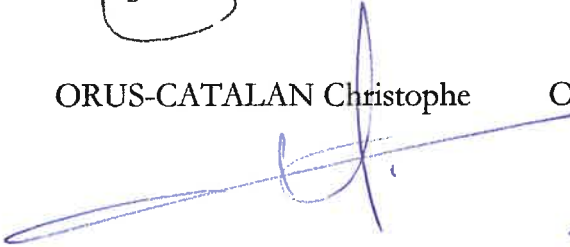
LOMONT Pascale



MOYSE Etienne Marie



ORUS-CATALAN Christophe



OUDOT Patrick



PANIZ Michèle



QUINART Mélanie



VERDANT Pierrette

